

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 5 septembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un immeuble résidentiel projeté qui portera le numéro 9950, place de l'Acadie, lequel sera érigé sur le lot 4344907 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- deux unités d'alimentation hors-toit d'air frais d'une hauteur maximale de 1,6 mètre;
- une salle de bouilloire hors-toit d'une hauteur de 3,2 mètres;
- une salle de compteur et d'urgence hors-toit d'une hauteur de 3,2 mètres;
- un mur-écran hors-toit fini en bois traité d'une hauteur de 2,13 mètres;
- une terrasse au toit en pavé de béton de 26,8 mètres sur 6,8 mètres, comprenant une pergola et un spa, entourée d'un garde-corps d'une hauteur de 1,06 mètre;
- une cage d'ascenseur hors-toit d'une hauteur de 3,2 mètres et située à 4,8 mètres du mur de façade du bâtiment;
- une cage d'escalier pour accès hors-toit d'une hauteur de 3,2 mètres,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce seizième jour d'août deux mille dix-sept.

M^e Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut